

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 4 JUILLET 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Délibération n° 08_04-07-2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL Mesdames : M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, C. PETER	Date de convocation : 28/06/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 04/07/2023
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à JL. THAUVIN P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 27 Procurations : 3 Excusés : 6 Nombre de votants : 30
Excusés : S. MAURE D. HARIOT A. JOGUET F. MOREAU J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : I. LE BELLEGO Rapporteur : C. TRAMIER

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023 A L'AGENCE
DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
(ADIL) DE LOIRE-ATLANTIQUE**

La Vice-présidente expose l'intérêt pour la Communauté de communes Estuaire et Sillon de renouveler pour l'année 2023 le versement d'une subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) en lieu et place de la totalité de ses communes membres. Cette participation permet de faire bénéficier des services de l'ADIL les habitants, les communes mais aussi la Communauté de communes.

Les Agences Départementales d'Information sur le Logement ont pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat. Le conseil délivré par l'ADIL est gratuit et personnalisé et se veut neutre et objectif.

L'ADIL apporte une réponse juridique aux habitants, sur diverses problématiques. En grande majorité, ces habitants sont des particuliers, plus précisément locataires du privé et propriétaires occupants. Les principaux sujets abordés concernent les rapports locatifs, les questions juridiques sur l'accession et l'amélioration de l'habitat. Des permanences se tiennent à Savenay, mais la plupart des demandeurs réalisent une consultation par téléphone. L'ADIL porte également l'Espace Habitat Social qui a pour objectif d'accueillir, d'informer et d'orienter le public à la recherche d'un logement locatif social à l'échelle départementale.

En 2022, au cours des permanences de l'ADIL les sujets de consultation ont concerné en particulier les rapports locatifs (50%), l'amélioration de l'habitat (11,5%), l'accession à la propriété (27%) et autres (11,5%).

L'ADIL de Loire-Atlantique a transmis le 16 Janvier 2023 une proposition de convention encadrant le partenariat entre Estuaire et Sillon et l'ADIL de Loire-Atlantique, pour un montant de 5 085 euros pour le territoire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon (Augmentation de 219€ par rapport à 2022).

Il est proposé de poursuivre le partenariat engagé par la signature et la mise en œuvre de cette convention qui prévoit un renforcement de prestations d'information (habitat indigne et dispositif Denormandie) et par le versement d'une subvention pour l'année 2023.

La communication sera poursuivie en particulier avec le service « Conseil Habitat » afin de renforcer la connaissance des habitants sur l'existence de ce service, en particulier concernant l'accession à la propriété.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'ADIL de Loire-Atlantique,

VU l'appel la demande de subvention transmise par l'ADIL le 7 avril 2023 au titre de l'année 2023,

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'ACCORDER à l'ADIL de Loire-Atlantique une subvention d'un montant de 5 085 € pour l'année 2023,
- ☛ DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023,
- ☛ D'AUTORISER le Président à signer la convention « offre de service » avec l'ADIL de Loire-Atlantique ci-annexée et tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait le 05 juillet 2023

I. LE BELLEGO
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

10 JUIL 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

10 JUIL 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU